
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	<i>CBC Radio-Canada</i>	<i>Stratégie et Planification</i>	<i>Julie Bergeron</i>	<i>9 juin 2009</i>	<i>2 pages.</i>
2.	<i>Centre de services partagés du Québec</i>	<i>Direction générale des réseaux de télécommunication (DGRT)</i>	<i>Réjean Gosselin</i>	<i>2 juillet 2009</i>	<i>1 page.</i>
3.	<i>Environnement Canada</i>	<i>Division des activités de protection de l'environnement</i>	<i>Judy Doré</i>	<i>15 juin 2009</i>	<i>7 pages.</i>
4.	<i>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</i>	<i>Direction de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Hélène Latérière</i>	<i>8 juin 2009</i>	<i>2 pages.</i>
5.	<i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i>	<i>Direction générale de la santé publique</i>	<i>Guy Sanfaçon</i>	<i>19 octobre 2009</i>	<i>1 page.</i>
6.	<i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i>	<i>Direction générale de la santé publique</i>	<i>Guy Sanfaçon</i>	<i>5 juin 2009</i>	<i>3 pages.</i>
7.	<i>Ministère de la Sécurité civile</i>	<i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Guylaine Rousseau</i>	<i>19 octobre 2009</i>	<i>1 page.</i>
8.	<i>Ministère de la Sécurité civile</i>	<i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>France-Sylvie Loisel</i>	<i>5 juin 2009</i>	<i>2 pages.</i>
9.	<i>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</i>	<i>Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Michel Gionest</i>	<i>15 mai 2009</i>	<i>1 page.</i>
10.	<i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i>	<i>Direction de l'environnement et de la coordination</i>	<i>Marcel Grenier</i>	<i>25 juin 2009</i>	<i>11 pages.</i>
11.	<i>Ministère des Transports</i>	<i>Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Victor Bérubé</i>	<i>13 octobre 2009</i>	<i>1 page.</i>
12.	<i>Ministère des Transports</i>	<i>Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Mario Bergeron</i>	<i>21 mai 2009</i>	<i>1 page.</i>

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Mari-José Thomas	13 octobre 2009	1 page.
14.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Mari-José Thomas	27 mai 2009	1 page.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	26 octobre 2009	2 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	20 octobre 2009	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	6 juillet 2009	2 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	5 juin 2009	2 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Claude Dugas	20 octobre 2009	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Claude Dugas	9 juin 2009	2 pages.
21.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Florent Lado Nogning	19 octobre 2009	2 pages.
22.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Florent Lado Nogning	5 juin 2009	2 pages.
23.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	David Belgue	8 octobre 2009	1 page.
24.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Serge Fournier	22 mai 2009	1 page.

Montréal, le 9 juin 2009

VIA EMAIL: [\[marie-claude.theberge@mddep.qouv.qc.ca\]](mailto:marie-claude.theberge@mddep.qouv.qc.ca)

Marie-Claude Théberge
Chef du service des projets en milieu terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Projet de parc éolien de New Richmond**

Projet No : 3211-12-156

Initiateur : Venterre (Canadian Hydro developers Inc. & Air Energy TCI Inc.)

Consultant : Hélimax Énergie inc.

Madame,

Nous vous remercions de solliciter nos commentaires au sujet de la recevabilité de l'étude d'impact du projet du parc éolien de New Richmond. Veuillez prendre note que les commentaires formulés dans cette lettre portent exclusivement sur les éléments qui relèvent de notre champ de compétence, c'est-à-dire, sur les analyses de radiocommunication.

Suite à son analyse, CBC/Radio-Canada juge que l'étude d'impact n'est pas recevable dans son état actuel.

Éléments positifs :

- CBC/Radio-Canada note que l'inventaire des systèmes de radiocommunication a été complété adéquatement. (Volume 3, Annexe G – *Inventaire des systèmes de radiocommunication, radar et sismoacoustiques et évaluation préliminaire d'impacts*)
- CBC/Radio-Canada apprécie les mesures d'atténuation proposées par l'initiateur (MC21 – MC22).

Éléments à compléter :

- CBC/Radio-Canada note que les mesures d'atténuation proposées n'incluent pas la mise sur pied d'un registre de plaintes pour la population. CBC/Radio-Canada est d'avis que l'initiateur d'un projet d'énergie éolienne a la responsabilité de remédier à toutes les plaintes valides de la population locale concernant le brouillage causé par l'implantation et/ou le fonctionnement des éoliennes. Un mécanisme devrait donc être mis en place pour l'analyse, le suivi et la résolution de toutes les plaintes valides.
- Puisque le rapport préliminaire a identifié un risque d'interférence aux signaux de télévisions (650 bâtiments se trouve dans la zone de consultation de télédiffusion), une étude détaillée devrait être réalisée pour évaluer davantage les impacts potentiels.

Nous vous faisons parvenir en attache un document décrivant toute les exigences de CBC/Radio-Canada dans le cadre des projets éoliens. (*Implication et exigences de CBC Radio-Canada relatives aux projets d'énergie éolienne.pdf*). Veuillez prendre note que l'étude d'impact présentée par l'initiateur répond déjà en

partie aux exigences de CBC/Radio-Canada. Nous vous transmettons ce document afin de permettre à l'initiateur de compléter son étude de manière à satisfaire nos demandes.

En conclusion, afin que CBC/Radio-Canada considère que l'étude d'impact du projet d'aménagement du parc éolien de New Richmond soit recevable, elle devra présenter une étude détaillée sur les radiocommunications. De plus, cette étude devra être signée par un ingénieur qualifié.

Cordialement,

Julie Bergeron, ing. jr

Julie Bergeron, ing. jr
Ingénierie de spectre et de planification de rayonnement
Stratégie et Planification
Technologies de Radio-Canada

cc : Hélène Desmeules (helene.desmeules@mddep.gouv.qc.ca)

Messely, Louis

De: Réjean Gosselin [rejean.gosselin@cspq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 2 juillet 2009 11:48

À: Messely, Louis

Objet: Parc éolien New Richmond (3211-12-156)



M. Messely,

Pour vous confirmer qu'aucune liaison micro-ondes du RENIR ne croise le parc éolien de New Richmond, donc aucun conflit en vue.

S'il advenait quelque changement que ce soit dans la configuration de ce parc éolien, veuillez S.V.P. nous en aviser afin que nous analysions de nouveau le dossier.

Désolé de ne pas avoir pu vous confirmer le tout avant!

Merci!

Réjean Gosselin, ing.

Chargé de projet

Direction générale des réseaux de télécommunication (DGRT)

Centre de services partagés du Québec

1500, Cyrille-Duquet, 1er étage

Québec (Québec) G1N 4T6

Téléphone : 418 644-1500 Poste : 2226

Télécopieur : 418 643-0998

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur et que le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Évaluations environnementales
Division des activités de
protection de l'environnement

Environmental Assessments
Environmental Protection Operations
Division

Sainte-Foy, 15 juin 2009

Madame Hélène Desmeules
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-116

Notre réf.
4191-15-N032

Objet : Parc éolien de New Richmond

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 8 mai 2009, portant sur l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet parc éolien de New Richmond, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les milieux humides pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Les documents de référence utilisés pour cette analyse sont :

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC. 2008a. Inventaires de la faune aviaire, secteur Saint-Alphonse (New Richmond) 2007. 37 pages et annexes.

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC. 2008b. Inventaires de la faune aviaire pour le parc éolien de New Richmond - Saint-Alphonse. 28 pages.

VENTERRE. 2009. Parc éolien de New Richmond. Étude d'impact sur l'environnement - volume 1, rapport principal. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour Hélimax, Canadian Hydro et TCI Renewables. 220 pages.

VENTERRE. 2009. Parc éolien de New Richmond. Étude d'impact sur l'environnement - volume 2, cartes et photomontages. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour Hélimax, Canadian Hydro et TCI Renewables. Pagination multiple.

VENTERRE. 2009. Parc éolien de New Richmond. Étude d'impact sur l'environnement - volume 3, annexes. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour Hélimax, Canadian Hydro et TCI Renewables. Pagination multiple.

Commentaires généraux :

Les sections de l'étude d'impact sur l'environnement qui ont trait aux composantes d'intérêts pour le Service canadien de la faune, soit les oiseaux migrateurs et les espèces en péril de juridiction fédérale de même que les fonctions d'habitat des milieux humides sont jugées recevables dans la mesure où le promoteur a fourni des réponses aux questions présentées dans cet avis notamment en ce qui a trait à la présentation des résultats ainsi que leur analyse. Les réponses nous permettront de bien caractériser la zone d'étude et d'évaluer l'impact du projet sur les oiseaux. Il est à noter que le projet se situe à proximité de la baie des Chaleurs. Plusieurs oiseaux longent la côte durant la période de migration.

Terres humides

L'étude d'impact ne semble pas contenir une description des milieux humides présents dans la zone d'étude, ceux-ci peuvent nous renseigner sur la présence potentielle d'oiseaux ou d'habitat d'importance:

Le type et la superficie des milieux humides présents dans la zone d'étude devraient être précisés?

Végétation terrestre

À la section 5.2.7.3 (EIE), le promoteur peut-il spécifier la superficie de tous les types de peuplement forestiers qui seront déboisés lors de la construction, incluant les routes, les postes de raccordement et les lignes de transport électrique le cas échéant?

La proportion que cela représente en lien avec ce qui est disponible dans la zone d'étude (tableau 3.2-3) devrait être définie?

Ceci permettra, entre autres d'évaluer les impacts du projet sur les vieux peuplements. Les vieux peuplements tendent à se raréfier et procurent des habitats pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines espèces sensibles. Il serait important de minimiser les pertes de superficie des vieux peuplements à l'aide de mesures d'atténuation appropriées (p. ex. en modifiant le tracé d'un chemin). La conservation de chicots devrait être réalisée en bosquet (avec d'autres arbres autour), afin de favoriser leur présence plus longtemps. Lorsque les chicots sont conservés seuls, ils risquent de tomber plus rapidement suite à des forts vents. De plus, les bosquets favorisent le recrutement d'autres arbres creux et il semble que les chicots conservés en bosquet soient plus utilisés par la faune. Il est également possible de compenser la perte de chicots en installant des nichoirs artificiels.

Oiseaux migrateurs

Espèces en péril

Selon les rapports sectoriels, il y aurait présence d'une autre espèce à statut particulier dans la zone d'étude, la Paruline du Canada. Cette espèce est considérée menacée par le Comité sur les espèces en péril au Canada (COSEPAC).

L'étude d'impact ne permet pas d'évaluer les impacts du projet sur les espèces d'oiseaux nicheurs à statut particulier de la zone d'étude.

Les parcs éoliens peuvent avoir un impact sur les oiseaux à la suite de collision avec les structures mais aussi en causant des pertes d'habitat particulièrement dans le cas des espèces rares.

Afin d'évaluer les impacts du projet sur les espèces d'oiseaux nicheurs à statut particulier, le promoteur peut-il évaluer le nombre de couples-nicheurs qui seront touchés par les pertes d'habitats? Pour ce faire, le promoteur doit déterminer la densité de couples nicheurs de chaque espèce par type d'habitat. Ensuite, il faut définir la superficie des différents types d'habitat qui seront perdus suite au projet (p. ex. suite au déboisement) et extrapoler le nombre de couples nicheurs qui seront affectés par ces pertes d'habitat. (Voir le document d'Environnement Canada (1997) pour plus d'information.) Il est également possible d'évaluer les pertes à l'échelle régionale (région de conservation des oiseaux) à l'aide des estimations de population de Blancher et coll. (2007).

Le promoteur peut-il définir et localiser les habitats potentiels pour les espèces d'oiseaux en péril dans la zone d'étude afin d'évaluer les impacts et minimiser les pertes d'habitat reliées au projet (p. ex. modifier le tracé d'un chemin)?

Le promoteur peut se référer au document de Rich et coll. (2004) afin d'identifier les autres espèces prioritaires et d'intérêt qui se retrouve dans la zone d'étude. *Advenant une abondance élevée d'espèces à haut statut de priorité, peut-on définir et localiser les habitats potentiels pour ces espèces dans la zone d'étude afin d'évaluer les impacts et minimiser les pertes d'habitat reliées au projet.?*

Nidification

L'étude d'impact ne permet pas d'évaluer adéquatement les impacts du projet sur les oiseaux nicheurs de la zone d'étude.

Afin d'évaluer les impacts du projet sur les espèces d'oiseaux nicheurs, le promoteur peut-il évaluer le nombre de couples-nicheurs qui seront touchés par les pertes d'habitats? Pour ce faire, le promoteur doit évaluer la densité de couples nicheurs de chaque espèce par type d'habitat. Ensuite, il faut définir la superficie des différents types d'habitat qui seront perdus suite au projet (p. ex. suite au déboisement) et extrapoler le nombre de couples nicheurs qui seront affectés par ces pertes d'habitat. (Voir le document d'Environnement Canada (1997) pour plus d'information.)

Le promoteur peut-il spécifier le délai entre les visites aux stations d'écoute ?

Le promoteur peut-il expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'inventaire spécifique à la sauvagine?

Le promoteur pourrait valider et compléter la liste des oiseaux qui nichent potentiellement dans la zone d'étude en utilisant les données de l'Atlas des oiseaux nicheurs (Gauthier et Aubry 1995), gérée par le Regroupement Québec Oiseaux (RQO). On peut trouver plus d'informations sur cette base de données au site Internet suivant :

- <http://www.quebecoiseaux.org/>
4545, Av. Pierre-De Courbetin
C.P. 1000, SUCC. M, Montréal, QC
H1V 3R2
Téléphone : 514-252-3190 ou 1-866-583-4846

La base de données de l'Atlas contient toutes les données qui ont servi à la fabrication des cartes que l'on trouve dans l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Gauthier et Aubry 1995). Suite à une entente

signée il y a plusieurs années, le Service canadien de la faune (SCF) a délégué la gestion de cette base de données au RQO. Selon cette entente, le SCF ne peut plus fournir ces données aux consultants et mêmes à des organismes sans but lucratif; ceux-ci doivent en faire la demande au RQO auprès de Daniel Jauvin. À noter qu'il y a des frais pour la consultation de cette base de données.

- Courriel: bdAtlas@quebecoiseaux.org

À la section 5.2.8.3 (EIE), le promoteur cite des études qui minimisent le dérangement causé par le bruit des éoliennes. Par exemple, le promoteur discute de l'étude de James et Cody (2003) afin d'évaluer les effets potentiels des éoliennes sur les oiseaux résidants. Cette étude est difficilement applicable au projet en cours, car elle s'est déroulée en zone urbaine à Toronto et les espèces présentes ne sont pas nécessairement représentatives de celles du parc éolien de New Richmond. De plus, beaucoup des espèces dont il est question sont des espèces tolérantes et généralistes dont certaines, comme le Carouge à épaulettes sont capable de nicher à proximité d'une autoroute. Les espèces intolérantes risquent d'abandonner les sites d'éoliennes. *Peut-on fournir plus de détails à propos de ces études et expliquer en quoi ces études sont applicables ou non au projet de New Richmond?*

Il serait également pertinent de présenter les études qui véhiculent des opinions contraires afin d'envisager toutes les possibilités. Par exemple, le déplacement d'oiseaux dû aux dérangements causés par les éoliennes est considéré un plus grand problème que celui des collisions en Europe (Johnson et coll. 2007). Des études font d'ailleurs état d'une distance de dérangement variant de 250 à 800 mètres de rayon. Il est important de rappeler que le dérangement causé par les éoliennes variera en fonction de l'espèce, certaines étant plus sensibles que d'autres.

Migration

L'effort d'inventaire durant la migration printanière est un peu faible. Selon le rapport sectoriel (Activa Environnement Inc. 2008a), les travaux se sont déroulés durant 4 semaines, alors qu'il est normalement recommandé d'effectuer 6 semaines d'inventaire (Environnement Canada 2007). Il est donc possible que des journées de migration importante n'ait pas été couvertes par les inventaires.

Le promoteur a utilisé des stations d'observation à la place des grandes virées. Les grandes virées ont pour but de dénombrer les oiseaux présents dans des grands espaces dégagés durant la période de migration tel que la sauvagine, les oiseaux aquatiques, les oiseaux aquatiques, etc. *Le promoteur peut-il expliquer pourquoi il n'a pas réalisé de grands transects et spécifier dans quelle mesure les protocoles en place ont bien couvert ces groupes d'oiseaux et leurs habitats?*

La présentation actuelle des résultats d'inventaires pourrait être améliorée afin d'avoir un meilleur portrait de la couverture des pics migratoires dans la zone d'étude. *Le promoteur peut-il comparer les résultats de ce projet avec ceux d'observatoires d'oiseaux (l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac et l'Observatoire d'oiseaux Roy)?* Tout d'abord, les résultats devraient être présentés sous forme de nombre de cible par heure et être comparés avec ceux des observatoires. Par la suite, nous aimerions que le promoteur présente une comparaison par jour c'est-à-dire qu'il compare tous ses jours d'inventaires avec les données recueillies (nombre total d'oiseaux observés) avec les jours d'inventaires des observatoires d'oiseaux et les données recueillies par ceux-ci afin que nous puissions évaluer si les pics migratoires (jours de migration plus intenses) ont été bien couverts par les inventaires et par le fait même, de juger de la qualité des données récoltées. De plus, il est possible dans certains cas d'effectuer cette comparaison pour d'autres espèces que les rapaces, l'Observatoire des Oiseaux de Tadoussac possède des données de migration sur les passereaux.

- Observatoire d'Oiseaux de Tadoussac (Corporation Explos-Nature)
302 rue de la Rivière Les Bergeronnes, Québec, G0T 1G0
Téléphone: 1-877-MER-1877
Télécopieur: 418-232-6558
Courriel: OOT@explos-nature.qc.ca
Site Internet: http://www.explos-nature.qc.ca/oot/index_f.htm
- Observatoire d'Oiseaux du Bic (Regroupement QuébecOiseaux)
Parc national du Bic, Saint-Fabien-sur mer, Québec
Téléphone: 1-888-647-3289
Courriel: info@quebecoiseaux.org
Site Internet: <http://www.quebecoiseaux.org>

Mortalité

La plupart des suivis de mortalité révèlent de faibles taux de mortalité associés aux collisions avec les éoliennes et ce, à plusieurs endroits dans le monde. En conditions normales, il semble que les oiseaux puissent détecter la présence des éoliennes. Par contre, il existe des cas de taux de mortalité élevé, comme par exemple en Espagne où il a été estimé que jusqu'à 64,26 oiseaux par éolienne étaient tués par année (Leukona 2001).

La section sur la mortalité aviaire mériterait d'être davantage développée. Il serait important d'y inclure des données provenant du Nord Est des États-Unis. Par exemple, le plus haut taux de mortalité rapporté à l'est de l'Amérique du Nord est de 9,48 oiseaux par éolienne par année au parc éolien Maples Ridge dans l'état de New York. De plus, il est important de fournir la variance associée aux estimés de mortalité des autres études, lorsque possible, afin d'avoir une idée du nombre maximum d'oiseaux pouvant être tués par les éoliennes.

Le promoteur peut-il fournir à priori les détails du suivi de mortalité post construction en termes d'efforts (le nombre d'éoliennes suivies et la fréquence de recherche)?

Cela, afin de s'assurer que le suivi prévu est convenable par rapport aux normes recommandées. Malgré que les estimés de mortalité aviaire dans les différents parcs éoliens au Québec semblent faibles en comparaison avec d'autres, il est difficile de prévoir le taux de mortalité d'un site à l'aide de données provenant de d'autres sites car les conditions sont spécifiques à chaque site. Pour l'instant, seuls les suivis de mortalité post construction permettent de déterminer les taux de mortalité.

Oiseaux Migrateurs – Autre

Le promoteur propose un concept intéressant lorsqu'il parle de zone de sensibilité aviaire (Fig 7 ; Activa Environnement Inc. 2007).

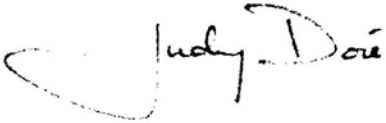
Nous aimerions obtenir plus de précision à propos de cette carte:

Peut-on expliquer comment les zones de sensibilité ont été établies et comment elles ont été prises en compte lors de l'évaluation des impacts du projet?

L'étude sectorielle recommande que ces zones de sensibilité soient évitées autant que possible lors de l'implantation d'éoliennes ou qu'une attention particulière soit portée sur ces zones pendant la construction et l'exploitation du champ éolien (inventaires supplémentaires et suivis de population des oiseaux dans le temps). *Comment ces recommandations ont été prises en compte dans l'analyse des impacts du projet par le promoteur?*

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame Desmeules, mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink that reads "Judy Doré". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "J" and a distinct "D" for "Doré".

Judy Doré
Coordonnatrice régionale en évaluations environnementales int.
Section des évaluations environnementales, Division des activités de protection de l'environnement
Environnement Canada

c.c
Daniel Robitaille, Service canadien de la Faune, Environnement Canada

p.j. Références

Références

BLANCHER, P. J., K. V. ROSENBERG, A. O. PANJABI, B. ALTMAN, J. BART, C. J. BEARDMORE, G. S. BUTCHER, D. DEMAREST, R. DETTMERS, E. H. DUNN, W. EASTON, W. C. HUNTER, E. E. IÑIGO-ELIAS, D. N. PASHLEY, C. J. RALPH, T. D. RICH, C. M. RUSTAY, J. M. RUTH, et T. C. WILL. 2007. Guide to the Partners in Flight Population Estimates Database. Version: North American Landbird Conservation Plan 2004. Partners in Flight Technical Series No 5.

http://www.rmbo.org/pif_db/laped/

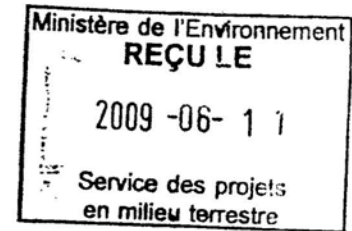
ENVIRONNEMENT CANADA. Mai 1997. Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux. Division des évaluations environnementales et Service canadien de la faune. Serge Lemieux, éditeur. 50 pages et annexes.

<http://www.gc.ec.gc.ca/faune/faune/pdf/guideoiseaux.pdf>

ENVIRONNEMENT CANADA. 2007. Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux – version avril 2007. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa, Ontario. 41 pages.

RICH, T.D., C.J. BEARDMORE, H. BERLANGA, P.J. BLANCHER, M.S. W. BRADSTREET, G.S. BUTCHER, D.W. DEMAREST, E.H. DUNN, W.C. HUNTER, E.E. IÑIGO-ELIAS, J.A. KENNEDY, A.M. MARTELL, A.O. PANJABI, D.N. PASHLEY, K.V. ROSENBERG, C.M. RUSTAY, J.S. WENDT et T.C. WILL. *Plan nord-américain de conservation des oiseaux terrestres de Partenaires d'envol*, Environnement Canada, 2008.

http://www.partnersinflight.org/cont_plan/PIF_112006_french-finale_web.pdf



Le 8 juin 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien de New Richmond par Air Energy TCI Inc.
(3211-12-156)

Madame,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de parc éolien de New Richmond, situé dans la MRC de Bonaventure, à l'intérieur des limites municipales de Saint-Alphonse, New Richmond, Saint-Elzéar, Caplan et territoire non organisé de la rivière Bonaventure, et transmis à la Direction de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine le 8 mai 2009.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nous avons pu constater que les dimensions archéologiques, patrimoniales et paysagères ont été tenues en compte de façon satisfaisante par l'étude d'impact. Nous avons noté une erreur dans le tableau 3.3-13 : *Biens culturels* dans le volume 1 du rapport principal. On y écrit que le Pont couvert de Saint-Edgar et le Magasin Général J. A. Gendron ont un statut de bien cité alors qu'en fait ces deux bâtiments ont le statut de bien culturel classé.

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les biens culturels*, le MCCCf doit être informé de toutes les découvertes fortuites de vestiges archéologiques.

...2

Ces commentaires constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Tout projet à venir devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Clément Deschênes, responsable de ce dossier à notre Direction, au 418 534-4431, poste 225.

La directrice par intérim,



Hélène Latérière

Québec, le 19 octobre 2009

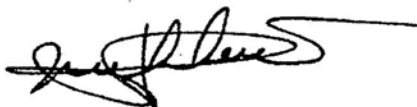
Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien de New Richmond (3211-12-156)

Madame,

En réponse à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires du « *Projet de parc éolien de New Richmond* » (3211-12-156) et en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous considérons que ce document est recevable.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



psm Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

GS/MS/lb

Québec, le 5 juin 2009

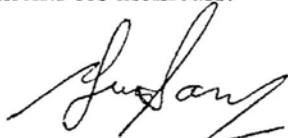
Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien de New Richmond (3211-12-156)

Madame,

En réponse à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le « *Projet de parc éolien de New Richmond* » (3211-12-156) et en collaboration avec la Direction de santé publique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, nous considérons que, dans l'ensemble, l'étude d'impact est recevable. Toutefois, nous avons quelques commentaires en ce qui a trait à la description du projet, que vous trouverez en pièce jointe.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

p. j.



Le 4 juin 2009

Monsieur Guy Sanfaçon
Direction de la protection de la santé publique
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Projet de parc éolien de New Richmond (3211-12-156)

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 12 mai 2009 nous demandant d'analyser, d'un point de vue de santé publique, la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet ci-haut mentionné. Dans l'ensemble, d'un point de vue de santé publique, les éléments requis par la directive ont été traités de façons valables. Nous avons cependant quelques commentaires en ce qui a trait à la description du projet. Vous trouverez ci-joint sous forme de questions les éléments qui, selon nous, demandent à être corrigés ou précisés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie Chagnon
Agente de programmation en santé environnementale

MC/mc

c. c. Monsieur Christian Bernier, DRSP